
LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DANS L'EUROPE 2020

Un puissant levier d'inclusion

Florent LOSSON

*Avant-propos par
Frédéric BARDEAU
Denis STOKKINK*

NOTES D'ANALYSE | MAI 17
Économie sociale

LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DANS L'EUROPE 2020
Un puissant levier d'inclusion

Florent LOSSON

Avant-propos par

Frédéric BARDEAU, Président SIMPLON.co

&

Denis STOKKINK, Président POUR LA SOLIDARITÉ-PLS

COMPRENDRE POUR AGIR



Entreprise de l'économie sociale et solidaire, Simplon.co est un réseau de « fabriques » (écoles) qui propose des formations gratuites pour devenir développeur de sites web et d'applications mobiles, intégrateur, référent numérique, datartisan, **professionnel du e-commerce** ... et bien d'autres métiers numériques "en tension" qui permettent de trouver rapidement un emploi ou de créer sa propre activité.

Ces formations, qualifiantes ou certifiantes, s'adressent prioritairement aux personnes éloignées de l'emploi : jeunes de moins de 25 ans, peu ou pas diplômé-e-s, issu-e-s des quartiers populaires et des milieux ruraux, demandeur-se-s d'emplois de longue durée, seniors, personnes en situation de handicap, personnes réfugiées. Elles sont ouvertes sur critères sociaux avec un objectif de parité hommes-femmes mais sans aucun prérequis technique.

www.simplon.co



Fondé par l'économiste belge Denis Stokkink en 2002, **POUR LA SOLIDARITÉ - PLS** est un European think & do tank indépendant engagé en faveur d'une Europe solidaire et durable. POUR LA SOLIDARITÉ se mobilise pour défendre et consolider le modèle social européen, subtil équilibre entre développement économique et justice sociale.

L'équipe POUR LA SOLIDARITÉ – PLS, dotée de solides compétences en recherche, conseil, coordination de projets européens et organisation d'événements, œuvre dans l'espace public aux côtés des entreprises, des pouvoirs publics et des organisations de la société civile avec comme devise : *Comprendre pour Agir.*

www.pourlasolidarite.eu

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	2
INTRODUCTION	4
I. LA STRATÉGIE EUROPE 2020 : UN CADRE POUR UNE ÉCONOMIE NUMÉRIQUE INCLUSIVE	5
1. Objectifs et priorités de la stratégie Europe 2020	5
2. Une croissance intelligente	5
3. Une croissance inclusive	8
4. De nouvelles lignes directrices intégrées	10
II. LES COMPÉTENCES NUMÉRIQUES, OPPORTUNITÉS ÉCONOMIQUES ET FACTEURS D'INCLUSION	13
1. Des compétences clés à la nouvelle stratégie pour les compétences en Europe	13
2. La coalition en faveur des compétences numériques et de l'emploi, une initiative européenne	14
CONCLUSION	16
BIBLIOGRAPHIE	17

AVANT-PROPOS

Bernard Stiegler parle souvent du numérique comme un *pharmakon*, à la fois poison et remède, et en matière d'emploi, on sait que la transformation numérique de l'économie et de nos sociétés va modifier profondément et durablement les compétences, les emplois et l'organisation du travail de telle sorte que tous les métiers, quels qu'ils soient, seront touchés, et que des emplois vont disparaître, d'autres se modifier (quasiment tous) et qu'enfin certains nouveaux métiers vont apparaître. Parallèlement au « *chômage technologique* », Jacques Ellul mettait également en garde en son temps bien avant Internet contre les effets du « *bluff technologique* » qui consiste à penser que la « *technique* » a réponse à tout, c'est également ce qu'Evgeny Mrorozov met en avant en parlant de « *solutionnisme technologique* » dans un livre au titre évocateur *Pour sauver le monde cliquez ici*. Donc disons-le clairement, nous ne pensons pas que la technologie ou le numérique vont permettre à eux seuls de résoudre le problème du chômage ou du décrochage scolaire ou de la pauvreté mais nous pensons en revanche que la transformation numérique peut jouer un rôle de levier puissant pour l'inclusion, l'insertion et l'emploi de celles et ceux qui en sont privés et qui en sont les plus éloignés.

Dans le cadre du traitement social du chômage, certains fustigent souvent les formations « *occupationnelles* » proposées aux jeunes et aux demandeurs d'emploi de longue durée. D'autre part, beaucoup observent que les métiers pénuriques à forte demande de main d'oeuvre (bâtiment, restauration, espaces verts) n'attirent pas les jeunes. En matière de numérique, c'est le contraire et ce serait donc dommage de ne pas capitaliser sur cette opportunité structurelle de former et d'insérer des publics fragilisés tout en répondant à un véritable besoin de marché. L'appariement entre la demande de compétences et profils numériques et l'offre de formation initiale et continue ne se fait pas depuis longtemps : c'est clairement un décrochage – *skills mismatch* – que l'on constate sur le marché du travail. Cette situation est d'autant plus incompréhensible que ces besoins en compétences touchent bien évidemment en premier lieu les entreprises de technologie et se focalisent donc sur des profils hautement qualifiés (ingénieurs, *data-scientists*, développeurs) mais également sur des métiers et compétences intermédiaires, plus ouvertes à des profils moins diplômés et accessibles après des formations courtes de quelques mois sans prérequis de diplômes et d'expérience.

C'est ce que la France a démontré récemment en lançant l'initiative Grande École du Numérique, s'inspirant notamment du modèle de Simplon.co : plus de 300 formations ont été labellisées sur l'ensemble du territoire national car elles visaient des métiers numériques en tension et s'adressaient prioritairement à des demandeurs d'emplois peu ou pas diplômés, en laissant une place importante (30%) aux femmes. Pour ne prendre que les résultats de Simplon.co, ce sont des taux de sorties positives en emploi, en entrepreneuriat et en reprise d'études diplômantes de 80% seulement 6 mois après la fin de la formation qui sont constatés, alors même que les apprenants sont à l'entrée à 60% de niveau BAC ou en dessous. Donc oui nous le disons clairement, la demande de compétences numériques insatisfaite liée à la transformation numérique de l'économie européenne peut et doit être un levier puissant d'inclusion, d'insertion et d'emploi pour les publics peu qualifiés, les jeunes « *décrocheurs* » ou NEET, les demandeurs d'emplois de longue durée, les seniors en reconversion et les personnes réfugiées, ou en situation de handicap, ou sous-main de justice et ce au travers de formations intensives et gratuites aux métiers techniques du numérique. Ces formations ne doivent s'attacher qu'à vérifier la motivation, l'appétence et certaines prédispositions chez les personnes fragilisées : cela suffit quand il s'agit ensuite de déployer des pédagogies actives au plus près des besoins des entreprises et en partenariat avec elles.

C'est l'expérience de Grande École du Numérique, c'est le métier de Simplon.co qui « *source* », forme, place ces publics et propose aux territoires son modèle d'école pour que l'ascenseur social de la compétence numérique et son démultiplicateur de « *pouvoir d'agir* » soient disponibles, au plus près des demandeurs d'emploi, dans les quartiers populaires, en zone rurale et dans les territoires ultra-marins. En 4 ans, Simplon.co a formé 1.000 personnes et en forme désormais 1.000 par an au travers de 35 écoles, en France mais également en Roumanie (Simplon.ro) et en Belgique (BeCode) et bientôt à Barcelone, Rome et partout ailleurs.

Bien entendu, la mode est au « *coding* », la figure du développeur est omniprésente, c'est la « *rock star* » des métiers du numérique car comme l'a dit l'inventeur du navigateur web Marc Andreessen : « *software is eating the world* ». Le numérique est partout et donc les développeurs sont la clé de voûte du système technologique, c'est vrai pour les logiciels, les sites web, les applications mobiles, les API et le lien avec tous les *devices* et toutes les autres technologies *hardware*. Mais il n'y a pas que le code et la programmation informatique qui

constituent un levier d'employabilité fort sur le marché du travail : la fabrication numérique, l'électronique et l'Internet des Objets (IoT), la robotique, la cybersécurité, l'e-commerce, le community management, le référencement naturel, la vente de produits et de services numériques, etc. Il y a pléthore de métiers numériques en tension, et les formations pour les exercer existent, il suffit de les adapter aux publics fragilisés et de les rendre disponibles là où ils se trouvent. Autre perspective qui ouvre un champ infini, la transformation numérique ne touche pas uniquement les entreprises du numérique ou les secteurs directement liés mais bien toute l'économie, tous les secteurs, toutes les filières et donc les besoins en compétences et en emplois numériques sont largement sous-estimés par la plupart des études sectorielles. Toutes les entreprises, les TPE-PME notamment, sont en recherche de compétences et de profils. Enfin, parce que les compétences numériques ne sont pas seulement liées à des métiers numériques, il ne faut pas minimiser l'effort qui reste à faire pour « embarquer » tous les demandeurs d'emplois et au-delà tous les salariés qui souhaitent maintenir leur employabilité dans le cadre de la « grande transformation » qui est en cours : tous les métiers comportent désormais des compétences numériques associées et la recherche d'un emploi, tout comme l'accès à certains droits dans la plupart des pays européens, est directement lié au fait de posséder certaines compétences numériques « de base » : c'est ce qu'on appelle la *digital literacy*. « L'illectronisme » touche bien entendu d'abord et plus durement les populations déjà fragilisées, mais aussi les salariés qui « décrochent » des évolutions numériques liées à leurs métiers et certains métiers sont déjà durement impactés par le multicanal (postier, guichetier de banque...) ou l'automatisation (services supports) ou des robots ou des algorithmes... Donc dans une certaine mesure aujourd'hui ou à terme : nous serons tous un peu des illettrés du numérique et aucun métier n'échappera à la transformation numérique des compétences nécessaires pour l'exercer.

Cette situation peut être vécue comme une crise à venir et une menace, elle peut être également prise à bras le corps comme un moyen de ramener dans le bateau celles et ceux qui en sont déjà exclus, ou qui vont l'être rapidement. C'est le pari que nous faisons. Et au sein de cette économie en mutation, la transformation numérique des acteurs de l'économie sociale et solidaire – qui portent proportionnellement plus d'emplois que l'économie classique, pour des profils plus fragiles et qui sont localisés plus spécifiquement dans les territoires non métropolitains – est une priorité encore plus grande pour que le numérique reste inclusif et générateur d'emplois pour celles et ceux qui en ont le plus besoin, là où il y en a le plus besoin.

C'est précisément les actions d'inclusion numérique – portées en particulier par des acteurs de l'économie sociale et solidaire – parfaitement inscrites dans une cohérence de stratégies et de politiques européennes que nous avons voulu mettre en évidence dans cette note d'analyse.

Le rapport du GECES (Groupe d'Experts de la Commission sur l'Entreprenariat social) récemment publié met en évidence la contribution de l'économie sociale à l'enjeu de la création d'emplois inclusifs de qualité : c'est ce que propose le secteur dont il est question dans cette note. Plus récemment, en réponse au rapport, la Commission européenne a annoncé le lancement d'un programme dédié à l'utilisation et l'impact des nouvelles technologies par les acteurs de l'économie sociale.

Simplon.co se situe au cœur de l'actualité européenne. Une fois encore, POUR LA SOLIDARITÉ-PLS souhaitait « Comprendre pour agir » et appréhender les enjeux européens en soutenant la mise à l'emploi des jeunes dans le codage, secteur d'avenir dans tout le continent européen.

Frédéric BARDEAU
Simplon.co
Président

Denis STOKKINK
POUR LA SOLIDARITÉ-PLS
Président

INTRODUCTION

Les nouveaux métiers issus de la révolution numérique représentent une opportunité sociale unique pour les jeunes populations considérées comme vulnérables. En effet, l'appropriation de ces nouvelles formes de travail par les populations discriminées se doit aujourd'hui d'être considérée comme l'occasion d'une impulsion nouvelle.

La formation aux métiers issus de l'économie numérique est aujourd'hui la priorité affichée de la Commission européenne en termes de création massive d'emploi pour les années à venir. La Stratégie de Lisbonne puis plus largement la Stratégie Europe 2020 intègrent des demandes croissantes pour une Europe des compétences digitales et les récentes initiatives communautaires prises en faveur d'une sensibilisation au « coding » et aux métiers du numérique en témoignent.

« L'Europe a besoin de personnes dotées d'une intelligence numérique, capables non seulement d'utiliser ces technologies, mais aussi d'innover et d'être à l'avant-garde grâce à elles. Sans cela, l'Europe ne parviendra pas à s'approprier cette transformation numérique. L'acquisition de nouvelles compétences est capitale pour suivre le rythme de l'évolution technologique, et les acteurs professionnels sont déjà en train de lancer des méthodes de formation innovantes. »¹

Nous retraçons dans cette note d'analyse le cadre offert par la Stratégie Europe 2020 pour une plus grande inclusion digitale. Nous y soulignons en outre les aspects des initiatives phares et intégrées appelant à une nouvelle politique de l'emploi et de la cohésion sociale, avant de détailler la nature prioritaire accordée à la compétence numérique, caractérisée « compétence clé » dès 2006 et affichée comme l'une des priorités majeures au sein de la nouvelle stratégie européenne en matière de compétences.

¹ COMMISSION EUROPÉENNE, COM(2016) 381 final, *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, Une nouvelle stratégie en matière de compétences pour l'Europe, Travailler ensemble pour renforcer le capital humain et améliorer l'employabilité et la compétitivité*, 10.6.2016., p. 9.

I. LA STRATÉGIE EUROPE 2020 : UN CADRE POUR UNE ÉCONOMIE NUMÉRIQUE INCLUSIVE

1. OBJECTIFS ET PRIORITÉS DE LA STRATÉGIE EUROPE 2020

Lancée en 2000 afin de doter l'Europe de l'économie « la plus compétitive et la plus dynamique du monde d'ici à 2010 », la Stratégie de Lisbonne ne porta dans les domaines de l'innovation sociale et de l'inclusion que peu de fruits. L'axe social y fut en effet rapidement réduit, considéré comme trop peu prioritaire face aux impératifs de croissance apparus suite à la crise économique, un objectif pourtant complémentaire aux revendications d'inclusion. C'est en 2009 sous l'égide d'un José Manuel Barroso prenant acte d'une crise économique et sociale sans précédent que fut organisé en séminaire fermé, l'« Atelier innovation sociale », portant sur l'opportunité grandissante d'un développement de l'innovation sociale en Europe.

Adoptée en 2010 en vue de remplacer la défailtante Stratégie de Lisbonne pour la période 2010-2020, la Stratégie Europe 2020, proposée par la Commission européenne et adoptée par le Conseil et le Parlement, affirme les priorités d'action que devront suivre l'Union et les États Membres afin de provoquer une croissance « *intelligente, durable et inclusive* »². Cinq grands objectifs sont alors fixés en termes d'emploi, de recherche, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'éducation et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Tout d'abord, le taux d'emploi de la population âgée de 20 à 64 ans doit passer de 69% en 2010 à 75% en 2020. Ensuite, 3% du PIB devront être investis dans la recherche et le développement. Il faudra également respecter les objectifs du paquet climat-énergie, soit une réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre par rapport au niveau de 1990. Le quatrième objectif vise un abaissement du taux de sortie précoce du système scolaire à moins de 10% tout en faisant passer de 31 à 40% le taux de la population âgée entre 30 et 34 ans possédant un diplôme d'enseignement supérieur. Enfin, la Stratégie Europe 2020 devra permettre à 20 millions de citoyens européens de sortir de la pauvreté ou d'une situation d'exclusion sociale³.

Afin d'atteindre ces objectifs, trois priorités sont établies, et les rôles de l'innovation sociale et de l'économie numérique inclusive sont alors reconnus. Une croissance intelligente, d'abord, se doit d'être atteinte à travers une économie « *fondée sur la connaissance et l'innovation* »⁴. Une croissance durable, ensuite, par la promotion d'« *une économie plus efficace dans l'utilisation des ressources, plus verte et plus compétitive* »⁵. Une croissance inclusive, enfin, à travers « *une économie à fort taux d'emploi favorisant la cohésion sociale et territoriale* »⁶.

2. UNE CROISSANCE INTELLIGENTE

La Stratégie Europe 2020 se souhaite vectrice du développement d'une « *économie fondée sur la connaissance et l'innovation* »⁷, avec comme objectifs affirmés la croissance économique et la qualité de l'emploi. L'innovation sociale proposée par les entreprises issues de l'économie inclusive se voit par ailleurs offrir par la Commission une place prépondérante, par son potentiel de résorption de carences structurelles sociétales telles le chômage de masse ou l'exclusion sociale⁸.

² COMMISSION EUROPÉENNE, COM(2010) 2020 final, *Communication de la Commission, EUROPE 2020, Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive*, 19.05.2010.

³ *Ibid.*, p.5.

⁴ *Ibidem.*

⁵ *Ibidem.*

⁶ *Ibidem.*

⁷ *Ibid.*, p.11.

⁸ POUR LA SOLIDARITÉ, *Les entreprises d'insertion dans la stratégie Europe 2020*, Working Paper, Novembre 2012.

La croissance intelligente décrite par la Commission ne pourra passer que par une adaptation de l'éducation et de la formation au long de la vie ainsi que par un approfondissement des transferts d'innovations et de connaissances au sein de l'Union. Trois initiatives phares furent ainsi érigées dans le cadre de la croissance intelligente : Une *Union pour l'innovation*, une *Stratégie numérique pour l'Europe* et une *Jeunesse en mouvement*. Chacune de ces initiatives fut construite autour d'efforts communautaires d'une part au travers de la Commission, et étatiques de l'autre à travers des recommandations adressées directement aux États membres.

1/ Une Union pour l'innovation

« L'innovation sociale est un nouveau domaine important qu'il convient de développer. Elle consiste à exploiter l'ingéniosité des organismes de bienfaisance, des associations et des entreprises sociales pour trouver de nouveaux moyens de répondre aux besoins sociaux que le marché ou le secteur public ne parviennent pas à satisfaire d'une manière suffisante. »⁹

La Commission considère essentielle la mise en œuvre d'une stratégie forte pour l'innovation européenne, faisant de cette stratégie son fer de lance pour une croissance intelligente et pertinente. Cette initiative s'axe sur l'opportunité que représentent les nouvelles technologies. En effet, un investissement de 3% du PIB de l'Union dans la recherche et le développement permettrait la création de 3,7 millions d'emplois et une augmentation du PIB de 795 milliards d'euros d'ici à 2025¹⁰.

Initiative phare présentant les grandes lignes de la marche à suivre en matière de politiques R&D, « une Union pour l'innovation » reconnaît l'innovation sociale comme fondamentale, capable de répondre de façon novatrice aux défis sociétaux souvent non résolus par l'économie de marché et les pouvoirs publics¹¹. Si l'axe social des entreprises de l'économie d'inclusion numérique est ainsi reconnu comme facteur de croissance, le domaine du digital dans lequel celles-ci opèrent trouve dans la Stratégie Europe 2020 une place prépondérante tandis que celle-ci accorde à l'économie numérique une stratégie propre.

2/ Une Stratégie numérique pour l'Europe

« La Stratégie numérique pour l'Europe (...) vise à définir le rôle moteur éminent que les technologies de l'information et des communications (TIC) sont appelées à jouer si l'Europe veut voir ses ambitions pour 2020 couronnées de succès. »¹²

Sept grands obstacles à l'épanouissement de l'économie numérique au sein de l'Union furent identifiés par la Commission. Parmi ceux-ci, le manque de compétences numériques au sein de la population européenne pénalise directement l'idée d'une Europe digitalement inclusive, carence se traduisant par l'exclusion d'une large frange de la population n'ayant pas acquis suffisamment de savoirs digitaux. Ces compétences permettant une insertion largement simplifiée au monde du travail, une réelle politique de formation au numérique permettrait à la fois une réduction sensible du taux de chômage et une plus grande mixité sociale au sein de la nouvelle économie.

Si la Commission regrette cette carence, elle estime que « l'ère numérique devrait permettre la responsabilisation et l'émancipation et tout individu, quelle que soit son origine sociale et ses compétences, doit pouvoir avoir accès à ce potentiel »¹³. C'est dans cette optique que la Commission juge nécessaire la mise en place d'actions de sensibilisation ainsi que de réseaux de formations en TIC en circuit officiels et non-officiels. La Commission préconise en outre que soit rendue plus attrayants les métiers du numérique auprès

⁹ COMMISSION EUROPÉENNE, COM(2010) 546 final, *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, Initiative phare Europe 2020, Une Union de l'innovation*, 06.10.2010, p.24.

¹⁰ PARLEMENT EUROPÉEN, Site Web Parlement Européen, *Politique de l'innovation*, Décembre 2016,

¹¹ ROUSSELLE, M., *L'innovation sociale : au-delà du phénomène, une solution durable aux défis sociaux*, Pour La Solidarité European do & Think Tank, Working paper, 2011, p. 12.

¹² COMMISSION EUROPÉENNE, COM(2010) 245 final, *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, Une stratégie numérique pour l'Europe*, 19.05.2010, p.3.

¹³ COMMISSION EUROPÉENNE, COM(2010) 245 final, op. cit., p.29.

des jeunes femmes âgées de 15 à 24 ans. Une culture numérique inclusive, en somme, se doit d'être mise en œuvre afin que tous les citoyens européens puissent bénéficier d'une égalité des chances réelle aux travers de l'acquisition de compétences nouvelles.

Ainsi fut lancée la première « Semaine européenne des compétences numériques » ou « e-Skills week » en 2010, initiative trouvant sa continuité dans la campagne « e-Skills for Jobs » lancée par la Commission à travers la « Grande coalition pour les compétences et l'emploi numériques »¹⁴. Ces actions se construisent sur l'idée que les avantages d'une formation inclusive et de qualité aux métiers du numérique seraient innombrables en vue d'une plus grande mixité et cohésion sociale mais font également figure d'impératifs économiques. L'Europe pourrait en effet manquer de main d'œuvre spécialisée dans le domaine avec une prévision de 756,000 postes non pourvus en 2020¹⁵.

La Commission a ainsi saisi l'immense potentiel en termes de création d'emplois et d'épanouissement social au sein de la nouvelle économie, les entreprises issues de l'économie numérique émanant de l'innovation sociale répondant aux enjeux de la Stratégie Europe 2020 de façon multiple : cohésion sociale et diffusion de compétences valorisées sur le marché du travail. Ainsi, Elles sont amenées à jouer un rôle croissant dans les stratégies de développement numérique présentes et à venir.

3/ Une jeunesse en mouvement

« Jeunesse en mouvement a pour objectif de donner aux jeunes défavorisés et/ou menacés par l'exclusion sociale la possibilité de suivre des études ou des formations qui leur permettront d'élargir leur horizon professionnel et d'améliorer leurs conditions de vie. »¹⁶

L'initiative lancée en 2010 ambitionne d'élever la qualité de l'éducation, formelle et informelle, ainsi que d'accroître les opportunités de mobilité offertes à la jeunesse européenne. La Commission s'engage notamment à « promouvoir la reconnaissance de l'apprentissage non formel et informel »¹⁷ et appelle les États membres à « renforcer l'ouverture et la pertinence des systèmes éducatifs en mettant en place des cadres nationaux de certifications et en ciblant mieux les acquis éducatifs en fonction des besoins du marché du travail »¹⁸.

En 2016, le taux de chômage des jeunes reste largement supérieur au taux global, tandis que beaucoup se retrouvent en situation d'inactivité totale, se trouvant hors de tout circuit de formation. Alors que « 6,6 millions de jeunes européens ne travaillent pas et ne suivent pas d'études ou de formation (NEET) »¹⁹, la Commission souligne que la population jeune issue de l'immigration « risque davantage de quitter prématurément l'école et cette catégorie présente un pourcentage plus élevé de jeunes ne travaillant pas et ne suivant pas d'études ou de formation »²⁰. Le taux de jeunes « NEET » âgés entre 20 et 34 ans se trouvant être largement supérieur pour les jeunes issus de l'immigration (32,7 %) en comparaison aux ressortissants nationaux (18 %), tandis que « la situation est particulièrement grave chez les femmes (43 %) »²¹. Il ne fait aucun doute que, une fois de plus, ces objectifs en termes d'opportunités nouvelles et non discriminantes en faveur des populations jeunes ne pourraient s'accomplir pleinement qu'avec l'active participation des entreprises issues de l'innovation sociale et inclusive.

Une croissance intelligente ne pourra être pertinente que si elle se voit complétée par une croissance inclusive, permettant l'acquisition par la jeunesse européenne de nouvelles possibilités d'insertion à travers une politique de non-discrimination et de formation inclusive plus aboutie.

¹⁴ COMMISSION EUROPÉENNE, site web DG GROWTH, *Skills for industry*.

¹⁵ COMMISSION EUROPÉENNE, site web eSkills for Jobs 2016.

¹⁶ COMMISSION EUROPÉENNE, COM(2010) 477 final, *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, Jeunesse en mouvement, une initiative pour libérer le potentiel des jeunes aux fins d'une croissance intelligente, durable et inclusive dans l'Union européenne*, 15.09.2010, p.6.

¹⁷ COMMISSION EUROPÉENNE, COM(2010) 2020 final, op. cit., p.15.

¹⁸ *Ibid.*, p.16.

¹⁹ COMMISSION EUROPÉENNE, COM(2016) 940 final, *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, Investir dans la jeunesse de l'Europe*, 7.12.2016, p.2.

²⁰ *Ibid.*, p.3.

²¹ *Ibidem*.

3. UNE CROISSANCE INCLUSIVE

« Une croissance inclusive sous-entend de favoriser l'autonomie des citoyens grâce à un taux d'emploi élevé, d'investir dans les compétences (...) et les systèmes de formation (...) pour aider tout un chacun à anticiper les changements, et de renforcer la cohésion sociale. »²²

Dans le cadre de la croissance inclusive souhaitée par la Commission afin de réduire les déficits en matière d'emploi, de compétences et de lutte contre la pauvreté, deux initiative-phares sont établies. La première consiste en une stratégie forte pour les nouvelles compétences et les nouveaux emplois (*New Skills for New Jobs*). Les bases de cette stratégie furent posées dès 2008 dans une communication de la Commission intitulée « *des compétences nouvelles pour des emplois nouveaux. Anticiper et faire coïncider les compétences requises et les besoins du marché du travail* »²³. La deuxième porte sur l'établissement d'une plateforme européenne contre la pauvreté.

1/ Une Stratégie pour les nouvelles compétences et les nouveaux emplois

« Renforcer l'autonomie des citoyens grâce à l'acquisition de nouvelles compétences afin de permettre à la main-d'œuvre d'aujourd'hui comme de demain de s'adapter à de nouvelles conditions et à d'éventuelles réorientations de carrière, de faire baisser le chômage et d'accroître la productivité du travail. »²⁴

Dès sa communication de 2008²⁵, la Commission souligne que « *l'amélioration des compétences est primordiale du point de vue de l'équité, étant donné que les travailleurs peu qualifiés sont plus vulnérables sur le marché du travail et risquent d'être touchés en premier lieu par la crise. L'amélioration des compétences n'est pas un luxe réservé aux travailleurs hautement qualifiés du secteur des technologies de pointe ; elle constitue une nécessité pour tous. (...) L'amélioration de l'équité et de l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation de l'UE est indispensable pour éviter le gaspillage de ses ressources humaines et financières, accroître la capacité d'insertion professionnelle et réduire les inégalités*²⁶ ». En mai 2009, fut adopté par les États membres le « *cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation* »²⁷ aspirant à une amélioration des politiques d'éducation et de formation, en faveur d'un octroi des compétences pour tous et tout au long de la vie.

L'initiative *New Skills for New Jobs* fut imaginée comme un levier de sortie de crise à travers l'acquisition de compétences pertinentes orientées vers un monde du travail changeant. Établi le diagnostic de l'apparition d'une économie nouvelle, et donc de nouveaux corps de métiers, il est considéré comme essentiel de répondre à la demande de main d'œuvre par un flux de compétences adaptées. En effet, une polarisation des compétences entraîne une forte dissonance en termes de revenus, et la disparition partielle des emplois moyennement qualifiés aura tendance à créer une inégalité de ressources toujours plus large.

Si l'octroi de compétences nouvelles adaptées à la demande est indispensable au redressement économique, il l'est plus encore en termes sociaux dès lors que l'accès à ces compétences se fait de façon non discriminante et dans le strict cadre de l'égalité des chances. En ce sens, la Commission propose une reconnaissance accrue des compétences des populations issues des flux migratoires successifs. En effet, il conviendrait pour la Commission de « *mieux intégrer les migrants qui résident déjà largement dans l'Union*

²² COMMISSION EUROPÉENNE, COM(2010) 2020 final, op. cit., p.20.

²³ COMMISSION EUROPÉENNE, COM(2008) 868 final, *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, Des compétences nouvelles pour des emplois nouveaux. Anticiper et faire coïncider les compétences requises et les besoins du marché du travail*, 16.12.2008.

²⁴ COMMISSION EUROPÉENNE, COM(2010) 2020 final, op. cit., p.21.

²⁵ COMMISSION EUROPÉENNE, COM(2008) 868 final, op.cit.

²⁶ *Ibid.*, p.4.

²⁷ JOURNAL OFFICIEL DE L'UNION EUROPÉENNE, Conseil Européen, *Informations provenant des institutions et organes de l'Union européenne, conclusions du Conseil du 12 mai 2009 concernant un cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation (« Éducation et formation 2020 »)*, 28.05.2009.

européenne, notamment en supprimant les obstacles à l'emploi tels que la discrimination ou la non-reconnaissance des compétences et des qualifications, qui exposent les migrants au chômage et à l'exclusion sociale »²⁸.

Une politique inclusive des compétences participerait ainsi grandement à la réduction des inégalités sociales et de genre, l'apport économique que représenterait une offre de main d'œuvre adaptée se doublant d'un réel apport en termes de cohésion sociale.

La Commission souligne en outre qu'une politique inclusive des compétences permet de répondre efficacement au risque de polarisation du marché du travail posé par les nouveaux modèles économiques. « Les projections de création nette d'emplois font apparaître une expansion polarisée de l'emploi au sein des professions, avec un important déséquilibre en faveur des emplois hautement qualifiés. (...) Parallèlement, les prévisions font état de perspectives faibles, voire négatives de création d'emplois pour certaines professions qualifiées, mais également une création nette considérable d'emplois peu qualifiés. (...) les nouvelles technologies et les évolutions de l'organisation du travail semblent se traduire par une importante expansion aux deux extrémités de l'éventail des professions. »²⁹

2/ Une plateforme européenne contre la pauvreté

« La Commission s'efforcera : (...) d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes afin d'encourager l'innovation sociale à destination des populations les plus vulnérables, notamment en proposant aux communautés défavorisées des solutions innovantes en matière d'éducation, de formation et d'emploi, de lutter contre les discriminations et de mettre sur pied une nouvelle stratégie pour l'intégration des immigrants pour leur permettre de bénéficier pleinement de leurs capacités »³⁰.

Très complémentaire des initiatives précitées, la plateforme européenne contre la pauvreté a pour objectif de sortir au moins 20 millions de citoyens européens de la pauvreté et de l'exclusion sociale entre 2010 et 2020. Les entreprises sociales d'inclusion numérique, dont l'objectif est l'octroi de compétences digitales à des populations considérées comme vulnérables, inscrivent ici encore leurs activités dans le cadre de cette initiative.

Est notamment présentée au sein de la communication de la Commission européenne du 16 décembre 2010 l'étendue vertueuse que représenterait une amélioration de l'inclusion sociale au sein des systèmes d'éducation et de formation, notamment concernant les formations aux métiers du numérique, à tous les niveaux³¹. La Commission considère en effet qu'« un niveau suffisant d'aptitudes et de compétences (y compris numériques) est indispensable pour la capacité d'insertion des jeunes sur les marchés du travail actuels »³².

La complémentarité de cette initiative avec les deux précitées est ainsi très claire, la réussite de la plateforme ne pouvant passer que par les succès de celles-ci.

À travers cette plateforme, la Commission vise également à intensifier l'intégration des populations issues de l'immigration, inclusion perçue comme facteur essentiel à la cohésion sociale. Cette égalité des chances doit permettre à chacun, quelle que soit son ethnie, ses origines sociales, culturelles, son genre ou ses orientations sexuelles de profiter des mêmes opportunités sans aucune forme de discrimination. L'intégration doit s'effectuer sur base de l'égalité stricte des chances, la Commission arguant que « les politiques d'inclusion sociale doivent s'articuler avec des politiques efficaces de lutte contre la discrimination étant donné que, pour beaucoup de groupes et d'individus, la pauvreté et les

²⁸ COMMISSION EUROPÉENNE, COM(2010) 682 final, *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, Une stratégie pour les compétences nouvelles et des emplois : une contribution européenne au plein emploi*, 23.11.2010, p.14.

²⁹ COMMISSION EUROPÉENNE, COM(2008) 868 final, op.cit., p. 9.

³⁰ COMMISSION EUROPÉENNE, COM(2010) 2020 final, op. cit., pp. 22-23.

³¹ COMMISSION EUROPÉENNE, COM(2010) 758 final, *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, Plateforme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale : un cadre européen pour la cohésion sociale et territoriale*, 16.12.2010, p. 9.

³² *Ibidem*.

difficultés rencontrées ont très souvent leurs racines dans une limitation des débouchés et des droits accessibles à d'autres groupes »³³.

4. DE NOUVELLES LIGNES DIRECTRICES INTÉGRÉES

En 2015, sur base des recommandations de la Commission^{34,35}, le Conseil européen adopta huit nouvelles lignes directrices amenées à compléter les initiatives de 2010. L'idée est d'adapter le cadre Europe 2020 à une réalité nouvelle et sur base des enseignements tirés des cinq premières années d'existence de la Stratégie. Parmi ces huit lignes directrices nouvelles, cinq abordent directement les questions liées à l'inclusion sociale et à la cohérence que représente le soutien à une économie numérique inclusive au sein de la Stratégie Europe 2020.

« Les États membres de l'Union devraient s'attaquer aux répercussions sociales de la crise et s'attacher à bâtir une société cohésive, dans laquelle les citoyens ont les moyens d'anticiper et de gérer le changement et peuvent participer activement à la vie sociale et économique. Il convient de garantir un accès et des perspectives pour tous et de réduire la pauvreté et l'exclusion sociale. »³⁶

Le Conseil européen propose une politique de l'emploi adaptée par une facilitation de l'investissement privé ainsi qu'une pertinence accrue de l'investissement public se devant de cibler plus particulièrement les nouvelles filières à grand potentiel d'embauche.

La décision du Conseil européen relative aux lignes directrices pour les politiques de l'emploi des États membres³⁷ du 5 octobre 2015, complétant sa recommandation du 14 juillet 2015 relative aux grandes orientations des politiques économiques, fait état de l'importance accrue de la formation ainsi que de l'adaptation de la main d'œuvre dans les nouvelles politiques à mener en termes de réduction du chômage. Une adaptation rapide de la main d'œuvre à l'économie numérique y est présentée comme condition *sine qua non* à l'avènement d'une Europe économiquement plus robuste et socialement plus juste à l'heure où l'avènement de nouveaux domaines de travail se présente comme une formidable opportunité.

Nous présentons ci-dessous lignes directrices intégrées ayant effet sur les politiques relatives à l'économie numérique inclusive :

- **Éliminer les principales entraves à la croissance durable et à l'emploi au niveau de l'Union**³⁸

Mettant exergue le besoin de capitaliser sur le marché unique numérique au travers d'une politique de formation plus adaptée aux nouvelles offres de travail, le Conseil prend acte de la place prépondérante prise par les nouveaux domaines d'activités économiques ainsi que l'ampleur et la qualité de la formation à atteindre dans ces domaines.

« Il est nécessaire, pour reculer les limites de la productivité en Europe, d'accroître l'innovation et la formation du capital humain et d'assurer le bon fonctionnement et l'intégration du marché unique numérique. »³⁹

³³ *Ibid.*, p.11.

³⁴ COMMISSION EUROPÉENNE, COM(2015) 99 final, ANNEX to the Recommendation for a COUNCIL RECOMMENDATION On broad guidelines for the economic policies of the Member States and of the Union, 02.03.2015.

³⁵ COMMISSION EUROPÉENNE, COM(2015) 98 final, ANNEX - Integrated guidelines - to the Proposal for a COUNCIL DECISION on guidelines for the employment policies of the Member States, 02.03.2015.

³⁶ CONSEIL EUROPÉEN, Recommendation (UE) 2015/1184 du Conseil, 14.07.2015.

³⁷ CONSEIL EUROPÉEN, Décision (UE) 2015/1848 du Conseil, 05.10.2015.

³⁸ CONSEIL EUROPÉEN, Recommendation (UE) 2015/1184 du Conseil, op. cit., L 192/29.

³⁹ *Ibid.*, L 192/29.

Si le Conseil n'aborde ici que peu la question sociale, il met toutefois l'emphase sur l'opportunité flagrante que représenterait une économie européenne du numérique plus robuste ainsi que sur les besoins en termes de capital humain découlant de cette nouvelle forme d'économie. Les besoins de main d'œuvre augmentant, le rôle à jouer par les entreprises issues de l'innovation sociale numérique n'en sera que grandissant.

- **Stimuler la demande d'emplois**⁴⁰

L'implication des acteurs de l'économie sociale est essentielle pour la mise en application d'une politique nouvelle de l'emploi. Le Conseil met effet en évidence au travers de ce document le formidable potentiel de croissance que représentent l'entrepreneuriat et l'innovation sociale pour l'accomplissement des objectifs de la Stratégie Europe 2020, de par leur capacité en termes de formation, de création d'emplois et de cohésion sociale.

« Les États membres devraient activement promouvoir l'économie sociale et encourager l'innovation sociale. »⁴¹

Cette prise de conscience du rôle à jouer par les entreprises issues de l'innovation sociale dans la résolution de la crise s'opère dès 2009 sous la présidence de José Manuel Barroso et fut largement intégrée aux trois objectifs de croissance (intelligente, inclusive et durable) de 2010. Il n'est donc pas surprenant de voir mentionner l'économie sociale au sein des lignes directrices intégrées de 2015.

- **Améliorer l'offre d'emplois, les qualifications et les compétences**⁴²

Dans un souci d'adaptation de sa « Stratégie pour les compétences et les nouveaux emplois » de 2010, la Commission aborde par le biais d'une ligne directrice intégrée la question de l'acquisition par les citoyens européens de compétences nouvelles et adaptées à un marché du travail changeant. Une fois encore, le Conseil souligne l'importance prise par la sphère numérique dans l'économie et insiste sur la nécessité croissante d'une offre pertinente de qualifications nouvelles au plus grand nombre. Cette offre doit être mise à disposition non seulement par les structures classiques d'enseignement mais une reconnaissance formelle des compétences acquises hors de ces structures se doit d'être également valorisée. Cette ligne prétend s'attaquer à la crise sociale traversée par les millions de jeunes européens ne suivant aucune forme d'activité.

« Les États membres (...) devraient favoriser la productivité et l'employabilité par une offre appropriée de qualifications, de compétences et de savoirs pertinents. Les États membres devraient procéder aux investissements nécessaires dans tous les systèmes d'enseignement et de formation, afin d'améliorer leur efficacité et leur efficacité pour ce qui est d'accroître les qualifications et les compétences de la main-d'œuvre, ce qui, au sein d'une économie de plus en plus numérisée (...) leur permettrait de mieux anticiper l'évolution rapide des besoins de marchés du travail dynamiques, et de mieux y répondre. »⁴³

Le Conseil considère que l'inclusion sociale, la lutte contre les discriminations de genre et la prise en charge des jeunes ne travaillant ni exerçant de formation (NEET) ne sera effective qu'à travers un réel travail de formation et d'inculcation de compétences auprès de ces mêmes populations. La formation aux compétences liées au domaine numérique étant une fois de plus présentée comme l'une des principales voies d'insertion, de mixité et de cohésion sociale, il n'est ici pas surprenant de voir le Conseil demander aux États membres d'avancer vers une reconnaissance accrue de toute forme de formation, formelle ou informelle, à ces compétences.

⁴⁰ CONSEIL EUROPÉEN, *Décision (UE) 2015/1848 du Conseil*, op.cit., L 268/31

⁴¹ *Ibidem.*

⁴² *Ibidem.*

⁴³ *Ibidem.*

- **Améliorer le fonctionnement des marchés du travail⁴⁴ et favoriser l'inclusion sociale, combattre la pauvreté et promouvoir l'égalité des chances⁴⁵**

Outre les recommandations portant sur une plus large flexibilité du marché du travail, le Conseil recommande aux États membres aux travers de deux lignes directrices intégrées complémentaires de favoriser un système d'employabilité social et solidaire en accentuant la lutte contre toute forme de discrimination à l'embauche. Elles soulignent l'importance pour l'Union de se tourner vers des politiques sociales ciblant la réduction de la pauvreté et l'exclusion sociale. La lutte contre les discriminations sociales et de genre est portée comme combat essentiel dans l'optique d'une Europe plus juste et solidaire. Les systèmes sociaux de protection devraient être adaptés, afin de répondre au mieux aux carences présentes. Les États membres sont invités à tendre vers plus de cohésion sociale « (...) *en favorisant l'inclusion sociale, en promouvant l'égalité des chances, y compris pour les femmes et les hommes, et en luttant contre les inégalités* »⁴⁶.

« Les États membres devraient promouvoir des marchés du travail fondés sur l'intégration et ouverts à toutes les femmes et tous les hommes, en introduisant des mesures efficaces contre les discriminations, et favoriser l'employabilité par des investissements dans le capital humain. »⁴⁷

Ainsi, les lignes directrices intégrées de 2015 complétant les initiatives-phare de 2010 se veulent résolument portées vers une demande accrue de cohésion sociale, d'inclusion et de lutte contre toute forme de discriminations. Prônant une aide plus vaste à l'innovation sociale et formatrice dans le domaine du numérique, ces lignes invitent les États membres à profiter du dynamisme apporté par les entreprises socialement innovantes afin de tendre de façon toujours plus efficace vers les objectifs chiffrés de la Stratégie Europe 2020. En outre, et pour ce faire, le Conseil préconise aux États membres d'exploiter au mieux les différentes sources de financements européens tel le Fonds social européen (FSE) et les financements transnationaux.

⁴⁴ *Ibidem.*

⁴⁵ *Ibid.*, L268/32

⁴⁶ *Ibidem.*

⁴⁷ *Ibid.*, L 268/32

II. LES COMPÉTENCES NUMÉRIQUES, OPPORTUNITÉS ÉCONOMIQUES ET FACTEURS D'INCLUSION

1. DE LA RECOMMANDATION SUR LES COMPÉTENCES CLÉS À LA NOUVELLE STRATÉGIE POUR LES COMPÉTENCES

Fin 2006, le Parlement européen et le Conseil publiaient leurs recommandations sur les « compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie⁴⁸ ». Il est alors recommandé aux États membres d'intégrer « les compétences clés pour tous dans leurs stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie »⁴⁹, compétences jugées « nécessaires à tout individu pour l'épanouissement et le développement personnels, la citoyenneté active, l'intégration sociale et l'emploi »⁵⁰. Ces compétences sont au nombre de huit, parmi lesquelles la compétence numérique ainsi définie : « [elle] implique l'usage sûr et critique des technologies de la société de l'information (TSI) au travail, dans les loisirs et dans la communication. La condition préalable est la maîtrise des TIC : l'utilisation de l'ordinateur pour obtenir, évaluer, stocker, produire, présenter et échanger des informations, et pour communiquer et participer via l'internet à des réseaux de collaboration. »⁵¹ Si la compétence numérique est ici considérée comme essentielle à l'adaptation des citoyens à un monde en transformation, son rôle semble encore avant tout restreint à une condition de l'épanouissement de l'humain au sein de son milieu avant d'être clairement identifiée comme source d'opportunité d'inclusion professionnelle pour les populations vulnérables. La « nouvelle stratégie pour les compétences en Europe » lancée en 2016⁵² aura le mérite de proposer une vision de ces compétences clés avec une orientation plus franche vers leur portée professionnellement inclusive.

Lancée à l'initiative de la Commission européenne, la « nouvelle stratégie pour les compétences en Europe »⁵³ se veut un cadre pour l'enseignement de compétences plus adapté aux nouvelles demandes émanant d'un marché de l'emploi caractérisé par la croissance continue de l'économie dite numérique et collaborative. Si les compétences numériques ou digitales y sont classifiées comme compétences « plus complexes », en relation avec des compétences « basiques », elles n'en demeurent pas moins essentielles. En effet, « la demande de professionnels de l'informatique a augmenté annuellement de 4% lors de la décennie écoulée (...) [c'est pourquoi] les États membres, entreprises et individus doivent relever le défi et investir plus dans la formation aux compétences numériques (incluant le coding / l'informatique) à travers le spectre entier de l'éducation et de la formation »⁵⁴. Une formation à ces compétences « plus complexes » se doit d'être inclusive, ne pas seulement concerner des populations déjà incluses dans le spectre social mais bien être ouverte à tous afin d'apporter à l'ensemble de la population un « épanouissement et un développement personnel, l'inclusion sociale, une citoyenneté active et l'emploi »⁵⁵. L'accès à ces compétences doit ainsi permettre l'employabilité et la confiance portée vers un modèle partagé de société. L'acquisition de compétences numériques est ainsi vue comme l'une des principales opportunités pour les populations vulnérables en vue de leur intégration au sein d'un marché du travail dans lequel 40% des entreprises européennes font état de leurs difficultés à dénicher des candidats possédant les compétences qu'elles requièrent⁵⁶, tandis qu'il est estimé que 756 000 emplois d'informaticiens ne seront pas pourvus en 2020⁵⁷.

⁴⁸ JOURNAL OFFICIEL DE L'UNION EUROPÉENNE, *Recommandation du Parlement Européen et du Conseil du 28 décembre 2006 sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie*, 18.12.2006.

⁴⁹ *Ibid.*, L 394/11.

⁵⁰ *Ibid.*, L 394/13.

⁵¹ *Ibid.*, L 394/15.

⁵² COMMISSION EUROPÉENNE, COM(2016) 381 final, *Communication from the Commission to the European Parliament, the Council, the European Economic and Social Committee and the Committee of the Regions, A new skills agenda for Europe*, 10.6.2016.

⁵³ *Ibidem*.

⁵⁴ *Ibid.*, p. 7.

⁵⁵ *Ibid.*, p. 5.

⁵⁶ *Ibid.*, p. 2.

⁵⁷ *Ibid.*, p. 7.

2. LA COALITION EN FAVEUR DES COMPÉTENCES NUMÉRIQUES ET DE L'EMPLOI, UNE INITIATIVE EUROPÉENNE

Prenant en considération les avancées et carences de la Stratégie Europe 2020, la Commission regrette que les taux d'inégalité dans les pays de l'UE demeurent extrêmement hauts, « *ce qui a une incidence négative sur les résultats en matière d'éducation, étant donné que les systèmes d'éducation ont tendance à reproduire les schémas existant en ce qui concerne le statut socio-économique* »⁵⁸. La révolution numérique entraînant une forte augmentation de la demande en compétences digitales, la Commission appelle à une multiplication des actions stratégiques aux niveaux communautaires et étatiques dans le domaine. Dans sa communication du 26 juin 2015 portant sur les nouvelles priorités pour la coopération européenne en matière d'éducation et de formation⁵⁹, la Commission appelle les États membres à prendre en compte la diversité des apprenants dans leurs politiques d'éducation et à favoriser les formations inclusives pertinentes. Il y est en outre préconisé d'améliorer l'accès aux formations relatives aux métiers de la nouvelle économie et de favoriser les méthodes d'apprentissages participatives et innovantes.

Dans cette optique, la Commission a lancé nombre d'initiatives visant à l'acquisition par les citoyens européens de qualifications digitales. Ainsi fut lancée pour la période en 2013-2016 la Grande coalition en faveur de l'emploi dans le secteur du numérique⁶⁰, rassemblant des organisations, entreprises et institutions publiques partageant l'espérance d'une inclusion numérique plus large. Les organismes y prenant part s'engagent à former, à recruter et à mener campagne auprès de l'opinion publique sur les bienfaits de l'acquisition de compétences digitales. C'est par ailleurs dans le cadre de la Grande coalition que la Commission engagea la campagne « eSkills for Jobs », ayant pour objectif de sensibiliser acteurs publics, privés et civils aux opportunités économiques et sociales offertes par une acquisition de ces nouvelles compétences.

La Grande coalition fut considérée comme un succès avec, fin 2016, 13 coalitions nationales créées (au nombre de 17 en avril 2017), plus de 80 organisations soutenant l'initiative et plus de 2 millions de personnes formées aux compétences numériques. Dans la continuité, fut lancée le 1er décembre 2016 la Coalition en faveur des compétences numériques et de l'emploi, chaque organisme membre se devant de contribuer à au moins une des actions énumérées dans la charte⁶¹ de la Coalition et présentées ci-dessous.

« À l'horizon 2020, les initiatives combinées devraient permettre :

- ***de former 1 million de jeunes chômeurs à des emplois vacants dans le secteur du numérique grâce à des stages, des apprentissages et des programmes de formation à court terme ;***
- ***de faciliter la mise à niveau et le recyclage des compétences de la population active, et notamment de prendre des mesures concrètes pour soutenir les PME qui rencontrent des problèmes spécifiques tant pour attirer et retenir les talents numériques que pour requalifier leurs effectifs ;***
- ***de moderniser l'enseignement et la formation afin de permettre à l'ensemble des étudiants et des enseignants d'utiliser des supports et des outils numériques dans le***

⁵⁸ COMMISSION EUROPÉENNE, COM(2015) 408 final, *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, Nouvelles priorités pour la coopération européenne en matière d'éducation et de formation*, 26.08.2015, p.5.

⁵⁹ *Ibidem*.

⁶⁰ COMMISSION EUROPÉENNE, communiqué de presse, *La Commission Européenne lance une grande coalition en faveur de l'emploi dans le secteur du numérique*, 04.03.13.

⁶¹ COMMISSION EUROPÉENNE, *the digital skills and jobs coalition members charter*.

cadre de leurs activités pédagogiques et d'apprentissage, ainsi que de développer et d'améliorer leurs compétences numériques ;

- *de réorienter et d'utiliser les moyens financiers disponibles pour soutenir les formations aux compétences numériques et de mener des campagnes de sensibilisation sur l'importance de ces compétences pour l'employabilité, la compétitivité et la participation à la société.*

La Commission appuiera les travaux de la Coalition en coordonnant les activités menées à l'échelle de l'UE, en facilitant la création de partenariats et en encourageant l'échange de meilleures pratiques. »⁶²

En outre, dans le cadre de la Coalition en faveur des compétences numériques et de l'emploi et suivant sa stratégie de sensibilisation, la Commission européenne supporte de nombreuses initiatives indépendantes prônant l'inclusion sociale à travers l'acquisition de compétences numériques, telles que la *EU Code Week* et *All you need is code*, toutes deux visant à sensibiliser la population sur l'apport d'une formation aux tâches digitales.

Enfin, nous citerons le *Girls in ITC day*, initiative issue de l'ITU telecom, organisée par le ECWT (European Centre for Women and Technology) et supportée par la Commission européenne, dont l'objectif est de sensibiliser le public féminin aux opportunités professionnelles dans le digital. En effet, les femmes européennes sont encore aujourd'hui bien moins susceptibles de s'engager dans des études formelles en informatique. Elles détiennent 20% ou moins des rôles techniques et de leadership au sein des entreprises issues de l'économie numérique tandis que les entrepreneurs technologiques sont cinq fois plus susceptibles d'être des hommes (dans certains cas, ce ratio est proche de 100: 1)⁶³. Pourtant, comme rappelé dans le manifeste eSkills 2016, « *étant donné que le secteur de la technologie est à la fois un facteur clé de la numérisation ainsi que le reflet de la numérisation générale d'une société, la diversité dans ce secteur témoigne particulièrement de l'inclusion numérique* »⁶⁴.

⁶² COMMISSION EUROPÉENNE, Communiqué de presse, *La Commission lance la coalition en faveur des compétences et des emplois dans le secteur du numérique pour aider les Européens dans leur parcours professionnel et leur quotidien*, 01.12.2016.

⁶³ EUROPEAN SCHOOLNET, DIGITAL FOR EUROPE, *The eSkills Manifesto*, 2016, pp. 65-66.

⁶⁴ *Ibidem*.

CONCLUSION

La Stratégie Europe 2020 et ses grands axes prioritaires, « croissance intelligente » et « croissance inclusive » restent une base robuste vers l'accomplissement d'une réelle économie numérique inclusive en Europe. Elle fut au fil des années étoffée de nombreuses décisions, recommandations et initiatives nouvelles allant dans le bon sens. Nous avons cité les initiatives intégrées en 2015, prônant l'avènement d'une économie socialement plus responsable ainsi qu'une politique d'éducation plus inclusive, se basant notamment sur les entreprises issues de l'économie et de l'innovation sociale. Nous sommes également revenus sur la prise de conscience par les institutions communautaires de l'importance d'une politique de formation numérique adéquate envers tous les citoyens européens.

Réelle volonté communautaire, la formation inclusive aux métiers du numérique reste encore largement perfectible. Nous l'avons vu, l'accès aux qualifications digitales est aujourd'hui encore restreint à un public socialement favorisé et masculin.

Aujourd'hui considérée comme essentielle tant à la cohésion sociale qu'à la croissance économique, l'opportunité offerte par la formation aux métiers du numérique s'est vue être caractérisée dès 2006 comme compétence clé par la Commission européenne et de nombreuses initiatives communautaires sont aujourd'hui engagées dans ce sens. Nous ne pouvons que nous réjouir de ces orientations mais il faut toutefois souligner que les résultats tardent à se faire ressentir. Il faudra en effet que la société civile reste attentive à ce que les avancées dans le domaine de la formation à ces nouvelles qualifications ne soient pas, une fois de plus, réservées à une élite économique et masculine mais bien profitable à toutes et tous, avec une attention particulières aux populations les plus vulnérables.

« Il convient de redoubler d'efforts en matière d'éducation et de formation, de façon à mieux assurer l'accès à un apprentissage de qualité pour tous et à favoriser la convergence sociale. »⁶⁵

⁶⁵ COMMISSION EUROPÉENNE, COM(2015) 408 final, op.cit., p.2.

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES INSTITUTIONNELLES

- COMMISSION EUROPÉENNE, COM(2008) 868 final, *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, Des compétences nouvelles pour des emplois nouveaux. Anticiper et faire coïncider les compétences requises et les besoins du marché du travail*, 16.12.2008.
<http://ec.europa.eu/transparency/regdoc/rep/1/2008/FR/1-2008-868-FR-F1-1.Pdf>
- COMMISSION EUROPÉENNE, COM(2010) 245 final, *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, Une stratégie numérique pour l'Europe*, 19.05.2010.
<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52010DC0245&from=fr>
- COMMISSION EUROPÉENNE, COM(2010) 477 final, *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, Jeunesse en mouvement, une initiative pour libérer le potentiel des jeunes aux fins d'une croissance intelligente, durable et inclusive dans l'Union européenne*, 15.09.2010.
<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52010DC0477&from=FR>
- COMMISSION EUROPÉENNE, COM(2010) 546 final, *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, Initiative phare Europe 2020, Une Union de l'innovation*, 06.10.2010.
https://ec.europa.eu/research/innovation-union/pdf/innovation-union-communication_fr.pdf
- COMMISSION EUROPÉENNE, COM(2010) 682 final, *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, Une stratégie pour les compétences nouvelles et des emplois : une contribution européenne au plein emploi*, 23.11.2010.
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2010:0682:FIN:FR:PDF>
- COMMISSION EUROPÉENNE, COM(2010) 758 final, *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, Plateforme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale : un cadre européen pour la cohésion sociale et territoriale*, 16.12.2010.
[http://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2009_2014/documents/com/com_com\(2010\)0758_/com_com\(2010\)0758_fr.pdf](http://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2009_2014/documents/com/com_com(2010)0758_/com_com(2010)0758_fr.pdf)
- COMMISSION EUROPÉENNE, COM(2010) 2020 final, *Communication de la Commission, EUROPE 2020, Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive*, 19.05.2010.
<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52010DC2020&from=en>
- COMMISSION EUROPÉENNE, COM(2015) 98 final, *ANNEX - Integrated guidelines - to the Proposal for a COUNCIL DECISION on guidelines for the employment policies of the Member States*, 02.03.2015.
http://ec.europa.eu/europe2020/pdf/europe2020_guidelines_part2_en.pdf
- COMMISSION EUROPÉENNE, COM(2015) 99 final, *ANNEX to the Recommendation for a COUNCIL RECOMMENDATION On broad guidelines for the economic policies of the Member States and of the Union*, 02.03.2015.
http://ec.europa.eu/europe2020/pdf/europe2020_guidelines_part1_en.pdf
- COMMISSION EUROPÉENNE, COM(2015) 408 final, *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, Nouvelles priorités pour la coopération européenne en matière d'éducation et de formation*, 26.08.2015.
http://ec.europa.eu/dgs/education_culture/repository/education/documents/et-2020-draft-joint-report-408-2015_fr.pdf
- COMMISSION EUROPÉENNE, COM(2016) 381 final, *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des*

régions, *Une nouvelle stratégie en matière de compétences pour l'Europe, Travailler ensemble pour renforcer le capital humain et améliorer l'employabilité et la compétitivité*, 10.6.2016.

<https://ec.europa.eu/transparency/regdoc/rep/1/2016/FR/1-2016-381-FR-F1-1.PDF>

- COMMISSION EUROPÉENNE, COM(2016) 940 final, *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, Investir dans la jeunesse de l'Europe*, 07.12.2016.
<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=COM%3A2016%3A940%3AFIN>,
- COMMISSION EUROPÉENNE, Communiqué de presse, *La Commission Européenne lance une grande coalition en faveur de l'emploi dans le secteur du numérique*, 04.03.13.
http://europa.eu/rapid/press-release_IP-13-182_fr.htm?locale=FR
- COMMISSION EUROPÉENNE, Communiqué de presse, *La Commission lance la coalition en faveur des compétences et des emplois dans le secteur du numérique pour aider les Européens dans leur parcours professionnel et leur quotidien*, 01.12.2016.
http://europa.eu/rapid/press-release_IP-16-4081_fr.htm
- COMMISSION EUROPÉENNE, *the digital skills and jobs coalition members charter*.
https://ec.europa.eu/digital-single-market/sites/digital-agenda/files/digital_skills_and_jobs_coalition_members_charter_0.pdf
- CONSEIL EUROPÉEN, *Recommandation (UE) 2015/1184 du Conseil*, 14.07.2015.
<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32015H1184&from=FR, L 192/27>
- CONSEIL EUROPÉEN, *Décision (UE) 2015/1848 du Conseil*, 05.10.2015.
<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32015D1848&from=FR>
- JOURNAL OFFICIEL DE L'UNION EUROPÉENNE, Conseil Européen, *Informations provenant des institutions et organes de l'Union européenne, conclusions du Conseil du 12 mai 2009 concernant un cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation (« Éducation et formation 2020 »)*, 28.05.2009.
[http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52009XG0528\(01\)&from=FR](http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52009XG0528(01)&from=FR)
- JOURNAL OFFICIEL DE L'UNION EUROPÉENNE, *Recommandation du Parlement Européen et du Conseil du 28 décembre 2006 sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie*, 18.12.2006.
<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32006H0962&from=FR>

SOURCES WEB

-
- COMMISSION EUROPÉENNE, site web DG GROWTH, *Skills for industry*.
http://ec.europa.eu/growth/sectors/digital-economy/e-skills_fr
 - COMMISSION EUROPÉENNE, site web eSkills for Jobs.
<http://eskills4jobs.ec.europa.eu/about>
 - PARLEMENT EUROPÉEN, site Web Parlement européen, *Politique de l'innovation*, Décembre 2016.
http://www.europarl.europa.eu/atyourservice/fr/displayFtu.html?ftuld=FTU_5.9.7.html

PUBLICATIONS

-
- EUROPEAN SCHOOLNET, DIGITAL FOR EUROPE, *The eSkills Manifesto*, 06.12. 2016.
http://www.eun.org/c/document_library/get_file?uuid=ffa912bf-8283-4cf2-9bd3-4ce950b09f4f&groupId=43887

- POUR LA SOLIDARITÉ, *Les entreprises d'insertion dans la stratégie Europe 2020*, Working Paper, Novembre 2012.
[http://www.pourlasolidarite.eu/sites/default/files/publications/files/24_economiesociale_europeetinse-
tiondanslastrategie2020_0.pdf](http://www.pourlasolidarite.eu/sites/default/files/publications/files/24_economiesociale_europeetinse-
tiondanslastrategie2020_0.pdf)
- ROUSSELLE, M., *L'innovation sociale : au-delà du phénomène, une solution durable aux défis sociaux*, Pour La Solidarité European do & Think Tank, Working paper, 2011.
http://www.pourlasolidarite.eu/sites/default/files/publications/files/wp_innovation_sociale_0.pdf

Cette publication électronique peut à tout moment être améliorée par vos remarques et suggestions. N'hésitez pas à nous contacter pour nous en faire part.

POUR LA SOLIDARITÉ - PLS

Fondé par l'économiste belge Denis Stokkink en 2002, POUR LA SOLIDARITÉ - PLS est un European think & do tank indépendant engagé en faveur d'une Europe solidaire et durable.

POUR LA SOLIDARITÉ se mobilise pour défendre et consolider le modèle social européen, subtil équilibre entre développement économique et justice sociale. Son équipe multiculturelle et pluridisciplinaire œuvre dans l'espace public aux côtés des entreprises, des pouvoirs publics et des organisations de la société civile avec comme devise : Comprendre pour Agir.

ACTIVITÉS

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS met ses compétences en recherche, conseil, coordination de projets européens et organisation d'événements au service de tous les acteurs socioéconomiques.

Le laboratoire d'idées et d'actions **POUR LA SOLIDARITÉ – PLS**

1

Mène des travaux de recherche et d'analyse de haute qualité pour sensibiliser sur les enjeux sociétaux et offrir de nouvelles perspectives de réflexion. Les publications POUR LA SOLIDARITÉ regroupées en sein de trois collections « Cahiers », « Notes d'Analyse », « Études & Dossiers » sont consultables sur www.pourlasolidarite.eu et disponibles en version papier.

2

Conseille, forme et accompagne sur les enjeux européens en matière de lobbying et de financements.

3

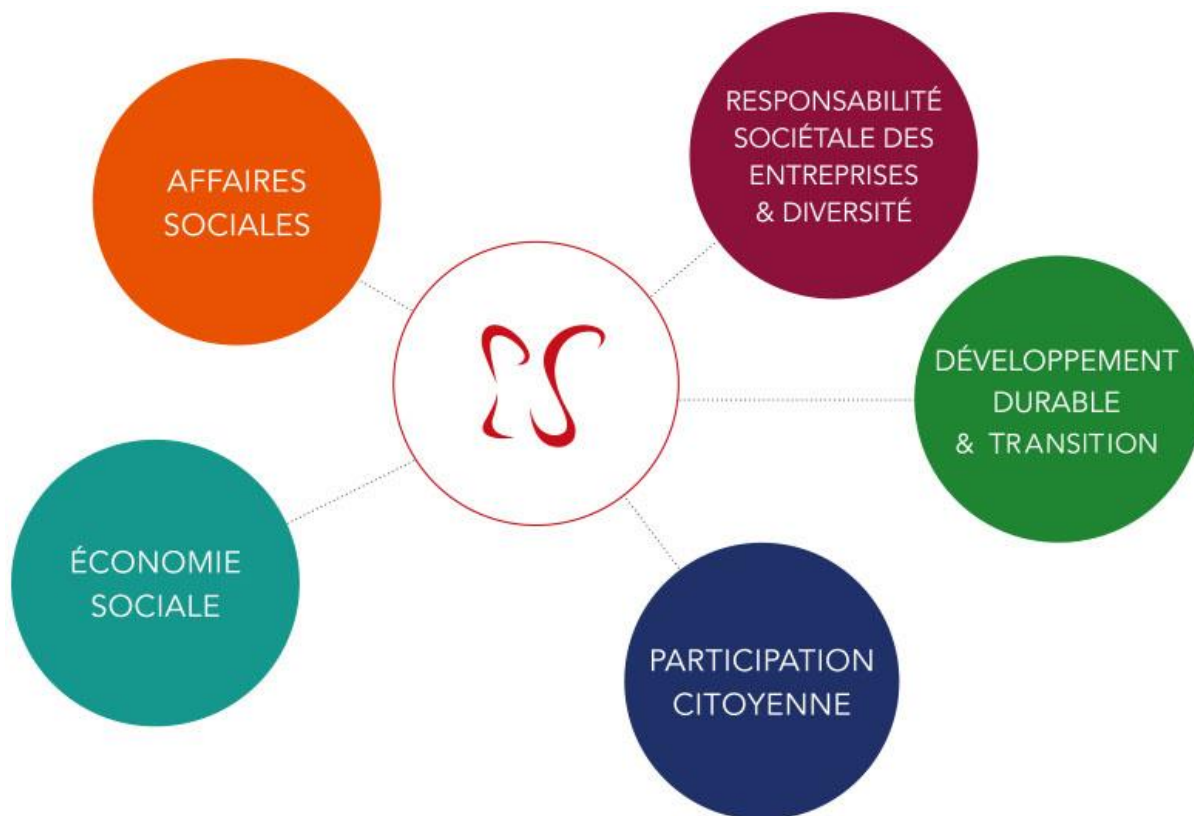
Conçoit et réalise des projets transnationaux en coopération avec l'ensemble de ses partenaires européens.

4

Organise des conférences qui rassemblent dirigeant/e/s, expert/e/s européen/ne/s, acteurs de terrain et offrent un lieu de débat convivial sur l'avenir de l'Europe solidaire et durable.

THÉMATIQUES

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS inscrit ses activités au cœur de cinq axes thématiques :



OBSERVATOIRES EUROPÉENS

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS réalise une veille européenne thématique et recense de multiples ressources documentaires (textes officiels, bonnes pratiques, acteurs et actualités) consultables via ses quatre observatoires européens:

- www.ess-europe.eu
- www.diversite-europe.eu
- www.transition-europe.eu
- www.participation-citoyenne.eu

COLLECTIONS POUR LA SOLIDARITÉ - PLS

Sous la direction de Denis Stokkink

NOTES D'ANALYSE - *Éclairages sur des enjeux d'actualité*

- *L'aide alimentaire en Europe*, Louise Rouquette, Décembre 2017.
- *Intégration et participation politique en Europe*, Jonathan Bannenberg, Décembre 2017.
- *Économie sociale et solidaire en Europe du Sud-Est : perspectives de développement et actions publiques*, Tristan Thomas, Décembre 2017.
- *Financement et promotion des éco-innovations en Europe et en France*, Mathilde Mosse, Novembre 2017.
- *Jeunesse et formation inclusive : politiques et financements européens*, Florent Losson, Novembre 2017.
- *Le gaspillage alimentaire en Europe*, Louise Rouquette, Novembre 2017.
- *Les éco-innovations en Europe*, Mathilde Mosse, octobre 2017
- *Décrochage scolaire : 3 Notes d'analyse*. Marie Schuller, octobre 2017
- *Quelles politiques économiques contre le réchauffement climatique en Europe ?* Tristan Thomas, octobre 2017
- *L'agriculture urbaine en Europe*. Louise Rouquette, septembre 2017.
- *Le bénévolat, outil des politiques publiques : 3 Notes d'analyse*. Rémi Leturcq, septembre 2017.
- *Pour une identité européenne fondée sur la diversité*. Marie Schuller, septembre 2017.

CAHIERS - *Résultats de recherches comparatives européennes*

- *Vers une économie circulaire en Europe*. Anna-Lena REBAUD, septembre 2017.
- *Face aux nouvelles formes d'emploi, quelles réponses au plan européen ?* PLS & SMart, n°36, juin 2017.
- *Économie sociale, secteur culturel et créatif : vers une nouvelle forme d'entrepreneuriat social en France*. PLS & SMart, n°35, mai 2015.
- *Économie sociale, secteur culturel et créatif : vers une nouvelle forme d'entrepreneuriat social en Wallonie*. PLS & SMart, n°34, mai 2015.
- *Le budget participatif : un outil de citoyenneté active au service des communes*. Céline Brandeleer, n°33, octobre 2014.
- *La Transition : un enjeu économique et social pour la Wallonie*. Sanjin Plakalo, n°32, mars 2013.

ÉTUDES & DOSSIERS - *Analyses et réflexions sur des sujets innovants*

- *Finance et bien-être, une réflexion participative*. Marie Leprêtre, décembre 2016.
- *Pour l'intégration en apprentissage des jeunes vulnérables*. Sanjin Plakalo, décembre 2016.
- *La participation des travailleurs au sein des entreprises*. Denis Stokkink, novembre 2016.
- *Le modèle des entreprises d'insertion : l'exemple de la France*. POUR LA SOLIDARITÉ et la Fédération des entreprises d'insertion, septembre 2016.
- *Jeunes NEET - Bonnes pratiques européennes en matière d'apprentissage*. Dans le cadre du projet ANEETS, juin 2016.
- *Agir contre les violences faites aux femmes : guide pour les entreprises*. Dans le cadre du projet CARVE, juin 2016.
- *Femmes dans le management des PME : étude comparative*. Dans le cadre du projet GBPM, avril 2016.

Toutes les publications **POUR LA SOLIDARITÉ - PLS** sur www.pourlasolidarite.eu

Économie sociale

L'économie sociale, qui replace l'humain au centre de l'économie et repose sur une gouvernance démocratique, est une voie porteuse de développement économique, d'harmonie sociétale et environnementale des territoires. Une voie susceptible de faire face aux crises économiques, écologiques et sociales auxquelles est confrontée la société actuelle. POUR LA SOLIDARITÉ – PLS, investi dans la promotion des entreprises d'économie sociale en Europe, poursuit inlassablement son travail de pionnier en défrichant de nouvelles trajectoires. C'est dans ce cadre que s'inscrit la désignation de PLS, rapporteur général du Groupe d'experts de la Commission européenne sur l'Entrepreneuriat social (GECES).

Collection « Notes d'analyse » dirigée par Denis Stokkink

www.pourlasolidarite.eu

Avec le soutien de

